

PARQUET CONTRECOLLÉ · VERNI MAT · COMPATIBLE CHAUFFAGE PAR LE SOL

Pose flottante · système clic angle-angle

Concerne les réf. Leroy Merlin: 75378349 75378072 75378223 75378354

Généralités

Laissez le parquet pendant une semaine dans une pièce afin qu'il puisse s'acclimater et veuillez le laisser dans l'emballage pour permettre la circulation de l'air. Le parquet doit être stocké et mis dans une pièce avec une humidité relative entre 45-65 % et à une température ambiante entre 18 °C et 21 °C (65 degrés à 70 degrés Fahrenheit). Afin de maintenir l'humidité à un bon niveau, un humidificateur peut être utilisé.

Votre parquet est conçu pour des locaux secs avec une température et humidité de l'air normale. Ce parquet n'est pas compatible avec les pièces humides. Dans une habitation, sont considérées comme pièces humides : les sanitaires, les salles de bains, les salles d'eau, les cuisines et toutes les autres pièces non chauffées ou susceptibles d'être soumises à une humidité au niveau du sol.

Nous vous conseillons de poser ce sol en flottant et il peut être installé sur la plupart des sols existants, par exemple des planchers, des sols en PVC ou au béton. Le tapis doux ou à longs poils doit être enlevé. Le support doit être plat et solide. Laissez sécher suffisamment votre sol de chape avant la pose. Le degré d'humidité de votre sol doit être inférieur à 2,5%. En cas de pose sur un chauffage par le sol, le taux d'humidité relative doit être inférieur à 2 %. Utilisez un hygromètre.

Mettez toujours une sous-couche anti-humidité. Ce parquet convient pour une pose sur un chauffage par le sol à condition qu'il soit d'un système classique avec une température maximum de 26°C. Lors de la pose sur un chauffage par le sol, le parquet doit être collé sur le support. L'humidité relative doit se situer constamment entre 45-65 %. L'installation du parquet sur un chauffage par le sol réversible ou électrique n'est pas couverte par la garantie. Contactez votre distributeur/spécialiste pour plus de détails.

Nettoyez votre parquet à l'aide d'un aspirateur ou d'une serpillière légèrement humide. Utilisez un cleaner pour l'entretien régulier de votre sol (p. ex. Bona Cleaner). Nous préconisons un entretien annuel avec un polish, à appliquer manuellement. Attention : utilisez des produits

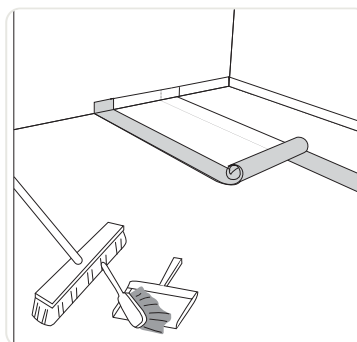
qui conviennent pour des sols à vernis mat. Il est absolument déconseillé de nettoyer votre sol avec un détergent classique. Surtout n'utilisez jamais de l'eau claire.

Pour de plus amples renseignements, adressez-vous à votre revendeur. Comme tout parquet en bois, votre parquet est sujet à de petits coups et rayures. Prenez donc les précautions suivantes :

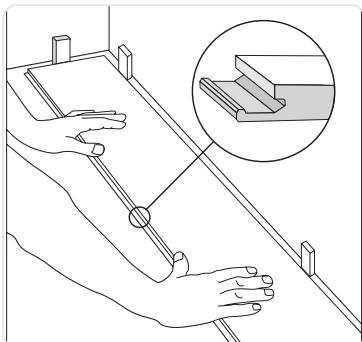
- Placez un bon paillason à chaque entrée
- Prévoyez des embouts tendres aux pieds de chaises et tables
- Mettez un tapis de protection en dessous des chaises à roulettes
- Évitez le contact prolongé avec l'humidité
- Prévoyez le changement de couleur du bois naturel en contact avec le soleil.

Pose flottante

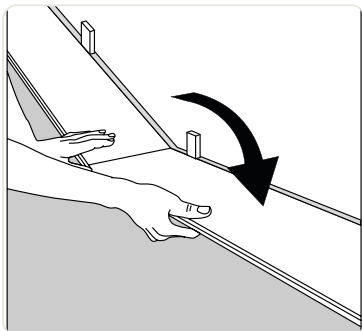
- 1 Après avoir bien nettoyé le support, déroulez la sous-couche. Les bandes doivent se recouvrir de 20 à 30 cm.



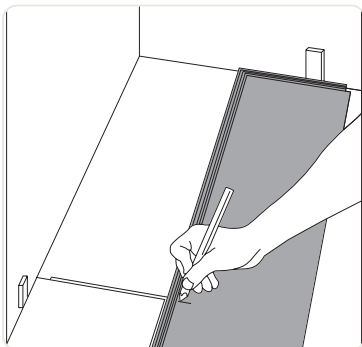
- 2 Commencez à poser les panneaux dans le coin gauche. Veillez à ce que le côté court du panneau soit décollé du mur d'environ 10 mm. Utilisez pour cela des cales entre le mur et la lame. Le côté long peut être mis à sa place lorsque trois rangées sont placées.



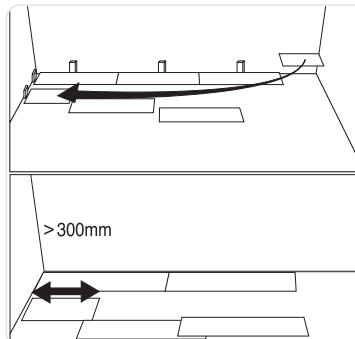
- 3 Placer la deuxième lame en l'inclinant et en effectuant une pression entre son extrémité et l'extrémité de la première lame, puis rabattre vers le sol. Compléter la première rangée de la même façon.



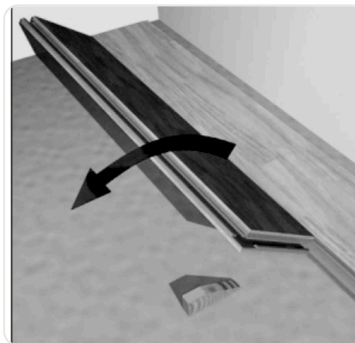
- 4 En bout de rangée, placer la dernière lame côté parement contre le sol, le petit côté avec son profil langueté contre le mur. Ménager un espace de 10 mm. Reporter le trait de coupe sur la lame. Placez la face du panneau de sol sur la surface de travail et découpez-le sur mesure avec une scie à chantourner. Si vous utilisez une scie à main, vous devez utiliser une scie à fine lame. Dans ce cas, sciez les panneaux de sol la face vers le haut.



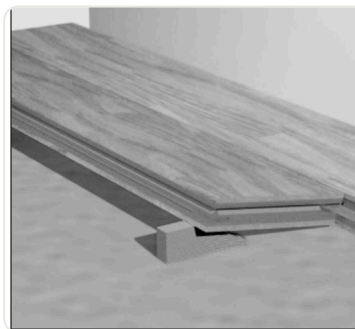
- 5 Utilisez une pièce de panneau de sol sciée de la rangée précédente pour commencer la rangée suivante. Cette pièce doit avoir une longueur minimale de 30 cm. Si la pièce est trop courte, utilisez un nouveau panneau que vous sciez en deux. Veillez toujours à ce que les joints d'about soient disposés en quinconce, à au moins 30 cm les uns des autres.



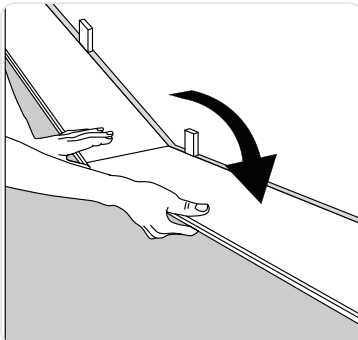
- 6 Placer la lame sciée, en l'inclinant, contre la lame de la première rangée. Effectuer une pression et rabattre dans le même temps.



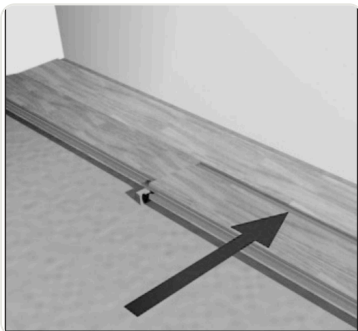
- 7 Placez une cale de pose sous la lame.



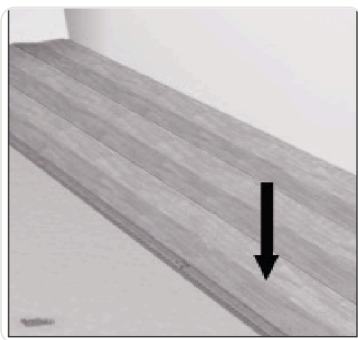
- 8 Prendre une nouvelle lame, l'insérer en l'inclinant par le petit côté dans la lame précédente, presser et rabattre vers le sol. S'assurer que la lame s'aligne parfaitement sur le profil rainuré de la lame de la rangée précédente.



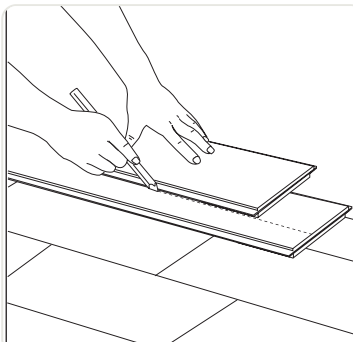
- 9 Utilisez la cale martyre pour fermer le joint en longueur. Ne forcez pas ! Enlevez la cale de pose et placez-la sous la lame suivante. Continuer d'installer toute la rangée.



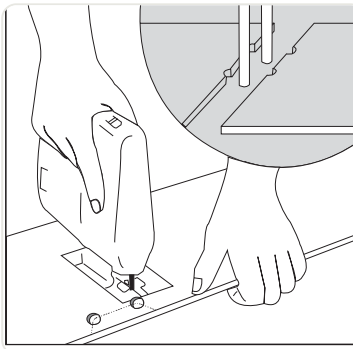
- 10 Une fois que la rangée est terminée, enlevez la cale de pose et plaquez contre le sol. Pour faciliter la mise en place, frappez légèrement la cale martyre.



- 11 Pour la dernière lame, superposer une deuxième lame exactement sur le dernier rang mis en place. À l'aide d'une troisième lame posée côté languette contre le mur, tracez vos mesures sur la deuxième lame puis la découper et l'insérer. Enlever ensuite les cales.



- 12 Pour les canalisations : mesurer la position des tuyaux, reporter les mesures en rajoutant 10 mm de jeu. Après avoir découpé la lame en suivant les contours, remettre en place le morceau taillé.



Garantie

Usage résidentiel: 20 ans

Usage commercial: 10 ans

1. Le producteur est responsable des vices cachés dans les matériaux, ou venant de la fabrication.
2. La garantie prend effet à la date figurant sur la facture originale. En cas de changement de propriétaire des lieux où est installé le produit, la garantie ne s'applique pas.
3. La pose doit être effectuée en respectant toutes les conditions décrites ci-dessus. La garantie couvre un usage normal. Elle ne s'applique pas en cas d'utilisation dans des locaux humides ou mouillés.
4. Les lamelles ayant des défauts visibles ne peuvent pas être posées. Elles peuvent être échangées à titre gracieux par l'intermédiaire de votre distributeur dans les 15 jours après la découverte du défaut. Tout produit posé ne pourra donner lieu à aucune réclamation ultérieure.
5. L'usure anormale, au contraire, fait partie de la garantie. La garantie ne s'applique pas en cas de griffes, des dégâts d'impact et d'humidité, des dégâts consécutifs ou causés par une mauvaise utilisation, un mauvais entretien ou des accidents.
6. Quand une anomalie est détectée, informez-en votre distributeur/revendeur par écrit dans les 15 jours suivant le constat du dégât. La lettre de réclamation doit être accompagnée d'une copie de la facture d'achat.
7. La garantie fournie ne couvre que les lames de parquet livrées, donc pas la main-d'œuvre, le coût de matériaux supplémentaires ni aucun autre dommage indirect.
8. En cas d'un différend découlant de la garantie, toute partie peut avoir recours à un expert indépendant qui émettra un avis contraignant. Lors de l'application de cette présente clause, les coûts doivent être préalablement convenus par écrit entre les parties.
9. La période de garantie reste intacte si la réclamation est jugée légitime et si la réparation a été faite.
10. En cas d'application de la garantie, les lames de parquet présentant un défaut seront remplacées. Si le produit en question n'était plus disponible, un remplacement sera fait par un produit similaire.

La garantie ne s'applique pas dans les cas suivants :

- Le parquet n'a pas été posé conformément aux notices de pose.
- Les défauts étaient visibles avant la pose du parquet.
- Les défauts et/ou imperfections sont liés à des conditions humides et/ou à des dégâts causés par l'eau ou de toute autre cause résultant d'un cas de force majeure.
- S'il s'agit de défauts et/ou d'imperfections provenant d'un usage impropre, une négligence, un usage autre que celui prévu ou encore un non-respect des notices d'utilisation, un défaut d'entretien ou le non-respect des avertissements.
- Si les défauts visibles résultent d'une déformation des lames liées à des conditions climatiques changeantes, d'un changement de couleur dû à une exposition à la lumière solaire, d'un vieillissement et/ou d'une usure normale de la couche de finition.
- Des taches ou une détérioration mécanique de la surface (coups, rayures, etc.) résultant d'un traitement inadéquat pendant le transport, l'entreposage ou de tout autre dommage causé par des talons aiguilles, des meubles, des pierres, du sable, des animaux domestiques, etc.
- Si le sol a été posé sur un chauffage par le sol électrique. À moins qu'il existe une approbation et un accord écrit de Le Grand Marché du Sol. (condition : la température à la surface ne peut être supérieure à 28°C)
- Si le sol a été posé sur un chauffage par le sol « réversible » qui refroidit le sol pendant les mois d'été et que de ce fait la température de la surface est inférieure à 18°C.